

Maturité gymnasiale

Session 2024

## EXAMEN ÉCRIT DE L'OPTION COMPLÉMENTAIRE HISTOIRE

Durée : 3 heures

Matériel autorisé : 1 dictionnaire *Le Robert 1* (fourni par l'école)

Enseignant responsable : Michael Liechti, 077 482 77 86

### RÉSISTANCE AU NAZISME

#### Consignes

Rédigez une synthèse qui montre en quoi la mise en place du STO (service du travail obligatoire) a de multiples enjeux tant pour la résistance que pour la France de Vichy.

Vous proposerez une introduction ainsi qu'une conclusion générale.

Concentrez-vous sur les documents qui vous semblent les plus importants, sachant que le document 3 est déterminant. Veillez à confronter les documents les uns aux autres et à traiter les problématiques qu'ils soulèvent.

#### Nous vous demandons en outre :

- de rendre un travail rédigé à l'encre, sur feuilles lignées ;
- de faire une marge de 3cm à gauche et de 2cm à droite de chaque page ;
- de rendre les documents d'examen et vos brouillons.

#### LISTE DES DOCUMENTS ET DES ANNEXES :

DOCUMENT 1 : Affiche produite par le régime de Vichy (1943)

DOCUMENT 2 : Affiche produite par le régime de Vichy (1943)

DOCUMENT 3 : « Résistance contre la déportation », article du journal *Combat* (jan. 1943)

DOCUMENT 4 : « La déportation des travailleurs français », article du journal *Combat* (jan. 1943)

DOCUMENT 5 : Circulaire des MUR (avril 1943)

DOCUMENT 6 : Rapport adressé à Londres (juin 1943)

- ANNEXES :
1. Législation en lien avec le STO
  2. Reproduction de la page du journal *Combat* (en lien avec les docs 3 et 4)
  3. Chronologie générale

## DOCUMENT 1

### Affiche produite par le régime de Vichy

Affiche produite et diffusée par le régime de Vichy en 1943. Taille d'origine : 150-110 cm.

Source : affiche disponible sur le site des Bibliothèques patrimoniales (ville de Paris). Page consultée le 5.4 2024 : <https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/ark:/73873/pf0002142241>



## DOCUMENT 2

### Affiche produite par le régime de Vichy

Affiche non datée ; utilisée à plusieurs reprises durant l'année 1943.

Les personnages sur la partie de droite arborent des brassards à croix de Lorraine, symbole de la résistance. Sur la bouée, en bas à droite, on peut lire « Mort pour l'Angleterre ».

**Source** : affiche disponible sur le site du musée de la Résistance en ligne. Page consultée le 5.4 2024, <https://museedelaresistanceenligne.org/media1268-Affiche-Jeunes-de-France-sachez-choisir#fiche-tab>



**DOCUMENT 3 : DOCUMENT DÉTERMINANT****« Résistance contre la déportation » article du journal *Combat***

Extrait de la page 4 du journal *Combat* ; édition du 1<sup>er</sup> janvier 1943, avec la ponctuation d'origine.  
**Des informations complémentaires et la reproduction de la page de l'article se trouvent en annexe.**

## RESISTANCE CONTRE LA DEPORTATION

- 2 La sinistre fumisterie de la relève a fait faillite. L'escroquerie au sentiment  
 noble et à l'esprit de solidarité des Français ne prend pas ?..<sup>1</sup> Qu'importe il  
 4 reste la Gestapo et la Police d'Etat.  
 Les ouvriers ne marchent pas pour le volontariat au bain Hitlérien?.. Qu'à  
 6 cela ne tienne, on ira les chercher à domicile. S'il le faut, à coups de bottes  
 et menottes aux poignets, on les embarquera de force pour le paradis Nazi.  
 8 Et s'ils persistent à ne pas comprendre, on trouvera bien quelques judéo-  
 communos-Gaullistes à fusiller.  
 10 Mais faites vite les traîtres. Hâtez-vous Laval, Bichelonne, Lagardelle et Cie<sup>2</sup>.  
 Il vous reste peu de temps.  
 12 Écoutez bien la rumeur qui monte des villes et des campagnes de France.  
 Méditez sur la signification des mouvements de Firminy et Saint-Étienne. Le  
 14 moment est proche où le peuple de France vous demandera des comptes. La  
 dette sera lourde et vos victimes d'aujourd'hui ne seront pas tendres.  
 16 Le vieillard sénile qui prétend représenter la France, disait, un jour où ça  
 n'allait pas très bien « Français, vous avez la mémoire courte ». Eh bien ! non,  
 18 Pétain, quand le moment sera venu, les Français vous montreront qu'ils  
 savent se souvenir.  
 20 Hitler lui-même, votre vénéré patron, commence à s'en rendre compte. Ce  
 n'est pas pour rien qu'il organise la déportation des Français capables de  
 22 porter les armes.  
 Mais les boches et les traîtres sont généralement mauvais psychologues.  
 24 PEUPLE DE FRANCE, ils ont compté sans toi. Les traditions révolutionnaires  
 sont toujours vivaces au cœur de tes ouvriers et de tes paysans.  
 26 UNI DANS L'ACTION, DRESSE-TOI CONTRE LA DÉPORTATION DE TES  
 FILS.  
 28 Ouvriers !! Par tous les moyens, Y COMPRIS LA GREVE. Lutte contre les  
 départs pour l'Allemagne.  
 30 AVEC L'AIDE DES MOUVEMENTS DE LA FRANCE COMBATTANTE,  
 ORGANISEZ DANS CHAQUE USINE VOS GROUPES DE RÉSISTANCE  
 32 OUVRIÈRE.  
 Cheminots !! Sabotez les convois et les machines qui doivent transporter vos  
 34 camarades en Allemagne.  
 Industriels !! Commerçants !! Aidez matériellement les ouvriers contraints de  
 36 vivre dans l'illégalité pour échapper à la déportation.  
 Paysans !! Organisez le recensement de tous vos amis susceptibles d'abriter  
 38 les fugitifs.  
 UN SEUL MOT D'ORDRE!!!... Union de tous les Français contre le boche et  
 40 ses complices.

<sup>1</sup> Nous reprenons la ponctuation d'origine. Il conviendrait ici d'avoir trois points de suspension.

<sup>2</sup> Laval : chef du gouvernement d'avril 1942 à août 1944. Bichelonne : secrétaire d'État à la production industrielle, avec rang de ministre du gouvernement de Vichy de 1942 à 1944. Lagardelle : ministre du travail.

**DOCUMENT 4****« La déportation des travailleurs français », article du journal *Combat***

Cet article provient aussi de la page 4 du journal *Combat* ; édition du 1<sup>er</sup> janvier 1943.

La reproduction de la page de l'article se trouve en annexe.

La fiction des départs volontaires est morte. Désormais c'est la  
2 déportation pure et simple.  
Le 11 décembre : note signée de Lagardelle, Bichelonne et Bouquet  
4 (directeur général du Ministère de l'Intérieur, chargé des services de  
police) aux préfets de la zone « non occupée » :  
6 « L'opération de relève de 50'000 prisonniers par 150'000 ouvriers  
spécialistes, y lit-on, est à l'heure actuelle prête d'être achevée, mais la  
8 participation du territoire non occupé ne s'est élevée qu'à 2'500 environ.  
... le gouvernement a décidé de procéder dans le plus bref délai, à l'envoi  
10 de 1500 ouvriers de la zone libre... les ouvriers figurant sur les listes  
ainsi arrêtées seront mis en demeure, par les soins des officiers de  
12 gendarmerie ou des fonctionnaires de police de se présenter en un lieu  
de rassemblement désigné, au jour et à l'heure qui leur seront fixés dans  
14 l'assignation qui leur sera remise. Des sanctions sévères seront prises à  
l'égard des défailants..... »  
16 Ces sanctions ne sont pas précisées. Cela permet d'user de toutes les  
menaces. Mais la résistance s'affirme ; la colère grandit.  
18 Des grèves éclatent, les trains partent aux cris de « A mort Laval », « à  
bas les Négriers », « à bas Pétain ». Un nombre important de désignés ont  
20 pu s'enfuir ou se dissimuler. En annonçant des sanctions contre les  
manquants la presse reconnaît leur défection.  
22 Et au moment même où la France entière se dresse contre la déportation,  
Laval promet à Hitler 400'000 travailleurs de plus !.

## DOCUMENT 5

### Circulaire des MUR

**Extrait d'une note-circulaire interne datée du 1<sup>er</sup> avril 1943 ; produite par le Comité directeur des MUR (Mouvements unis de résistance) ; envoyée aux responsables régionaux des MURS, donc dans toutes les régions où les MUR sont actifs.**

**Cette circulaire, qui porte sur le STO, fait plusieurs pages. L'extrait reproduit n'en forme donc qu'à peine les 20%. La fin de l'extrait (lignes 38-53) offre la fin de la circulaire.**

**Source : Dictionnaire histoire de la résistance, Robert Laffont, 2006, pages 1050-1052.**

2 Les décrets sur le service obligatoire du travail, préludes à la réquisition  
générale de la main-d'œuvre en France, ont provoqué dans la population  
une indignation générale et une opposition unanime.

4 L'immense majorité des Français menacés par ces décrets souhaitent  
échapper à la déportation sans toutefois discerner clairement les moyens  
6 qui les mettraient à l'abri du danger. Ces hommes attendent des  
directives qui ne viennent pas et un soutien qui ne leur est pas donné.

8 C'est aux Mouvements unis qu'il appartient de leur donner directives et  
soutien.

10 Nous avons, hélas ! été pris de court par les mesures gouvernementales.  
La publication des décrets, les opérations de recensement et les départs  
12 se sont passés à une vitesse record qui nous a empêchés d'organiser  
méthodiquement les contremesures.

14 Cependant, des initiatives individuelles ont joué, souvent en dehors de  
nous. Des groupes se sont constitués et ont gagné la montagne. Certains  
16 d'entre nous le déplorent alors qu'ils devraient s'en réjouir. Ces réactions  
spontanées prouvent la vitalité de notre peuple et sont la récompense de  
18 nos efforts depuis deux ans.

(...)

20 Il est nécessaire de renforcer la volonté de résistance de ces groupes, et  
pour cela de leur faire sentir que la population partage leur colère et est  
22 décidée à les soutenir. Il faut aussi que les forces policières sentent  
monter contre elles l'indignation de la population. Un seul moyen,  
24 organiser l'agitation et l'émeute. Cette agitation est dans tous les cœurs,  
la révolte gronde, elle ne demande qu'une étincelle pour exploser. C'est  
26 à nous de la créer.

Nous vous demandons donc de soutenir et d'organiser rapidement dans  
28 tous les départements des manifestations spectaculaires d'opposition à  
la déportation.

30 (...)

32 Quand une action, quelle qu'en soit la nature, aura réussi, prévenez-  
nous par courrier spécial. Nous exploiterons ou ferons exploiter  
l'incident par des tracts, des articles et, si possible, par la B.B.C. Soyez  
34 assurés que la généralisation des incidents sera plus efficace pour  
développer et durcir le mouvement réfractaire que toute organisation  
36 quelle qu'en soit la valeur.

(...)

38 Il est inutile de souligner à quel point tous les efforts à tous les échelons  
doivent être concentrés sur cette lutte contre la déportation qui est  
40 l'essentiel du travail actuel de la Résistance...  
Nous pouvons vous affirmer que le général de Gaulle, particulièrement  
42 préoccupé de la situation, est décidé à nous apporter toute l'aide qui est  
en son pouvoir, et à réclamer tous les moyens possibles. Mais il ne faut  
44 pas oublier que les moyens mis à sa disposition le sont par les Alliés,  
dont les conceptions nous échappent. Dans ces conceptions, ceux-ci  
46 peuvent être amenés à ne pas tenir compte des conditions nationales ou  
locales qui marquent gravement le destin français, et dont l'importance  
48 leur paraît secondaire dans la marche générale des opérations.

## DOCUMENT 6

### Rapport adressé à Londres

**Extrait d'un rapport adressé à Londres, en juin 1943, par un responsable local du mouvement Libération-Sud dans l'Ain, mouvement qui fait partie des MUR.**

**Source :** Vaste Cécile, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre). Essai sur l'expérience de la Résistance et l'identité résistante*. Thèse publiée sur la plateforme hal.science, soutenue le 10.11 2008, p. 112.  
Page consultée le 5.4 2024 : <https://theses.hal.science/tel-00596588/document>

Un fait nouveau et qui pourrait être d'une grande importance : les  
2 "miliciens" et autres éléments "vichyssois" se trouvent complètement  
déseparés à la suite des événements qui ont accompagnés l'appel des  
4 jeunes de la classe 42 pour le service obligatoire du travail. J'ai déjà noté  
que, dès que fut connu l'appel de la classe 42, cultivateurs y compris,  
6 des "comités de défense" furent spontanément constitués par les jeunes  
gens dans de nombreuses communes du département de l'Ain. C'était le  
8 dimanche 31 mai. Les jours suivants, ces comités entrèrent en contact  
avec les organisations de résistance qui se sont beaucoup développées  
10 depuis six mois. Elles offrirent de faire partir les réfractaires pour les  
forêts du Charolais et organiser leur séjour. [...].

Maturité gymnasiale

Session 2024

# EXAMEN ÉCRIT

## DE L'OPTION COMPLÉMENTAIRE HISTOIRE

### ANNEXES

#### 1. Législation en lien avec le Service de travail obligatoire (STO)

L'incitation par Vichy au départ volontaire de travailleurs, nommée « la Relève », est mise en place dès juin 1942. Résultant de plusieurs accords et tractations avec l'Allemagne nazie, elle prévoit l'envoi de trois ouvriers en contrepartie du retour d'un prisonnier de guerre français. En raison du faible résultat, Laval décide d'adopter une réglementation plus contraignante et promulgue la loi du 4 septembre 1942, qui fonde véritablement le Service du travail obligatoire (STO) :

##### Extrait de la loi du 4 septembre 1942

##### relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre.

Parmi les Français et ressortissants français résidant en France et dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée, toute personne du sexe masculin âgé de plus de 18 ans et de moins de 50 ans, et toute personne du sexe féminin, célibataire, âgé de plus de 21 ans et de moins de 35 ans, peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utile dans l'intérêt supérieur de la nation.

En février 1943, le gouvernement passe à l'étape suivante en promulguant une nouvelle loi :

##### Extrait de la loi du 16 février 1943

##### portant institution du service du travail obligatoire.

Art. 1°.

Pour tout Français ou ressortissant français du sexe masculin, âgé de plus de vingt ans et résidant en France, les obligations résultant des dispositions des titres I et III de la loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre comportent notamment l'exécution d'un service du travail obligatoire.

Art. 2. Le service du travail obligatoire sera effectué par année d'âge ou fraction d'année d'âge. La durée du service du travail obligatoire est fixée à deux ans.

Art.3 - Le service du travail obligatoire pourra être accompli dans l'emploi occupé à la date de l'appel lorsque cet emploi est conforme aux besoins du pays.



## 2. Reproduction de la page du journal *Combat*, édition du 1<sup>er</sup> janvier 1943. (en lien avec les documents 3 et 4)

Journal clandestin produit dès décembre 1941 par le mouvement Combat ; mouvement né en août 1940, considéré comme un des mouvements les plus importants de la zone Sud. Début 1943, le mouvement fusionne avec les deux autres grands mouvements de la zone Sud (Libération-Sud et Franc-Tireur) pour devenir les MUR (mouvements unis de la résistance). Il a également intégré le Conseil National de la Résistance (CNR) et son bras armé fait partie de l'Armée secrète.

Source : Bibliothèque nationale de France, département Réserve des livres rares, RES-G-1470 (68), page consultée le 5.4.2024 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1482245/f4.item>

# La déportation des travailleurs Français

La fiction des départs volontaires est morte. Désormais c'est la déportation pure et simple.

Le 11 décembre: note signée de Lagardelle, Bichelonne et Bousquet (directeur général du Ministère de l'Intérieur, chargé des services de police) aux préfets de la zone « non occupée » :

« L'opération de relève de 50 000 prisonniers par 150.000 ouvriers spécialistes, y compris, est à l'heure actuelle prête d'être achevée, mais la participation du territoire non occupé ne s'est élevée qu'à 2.500 environ. (Où sont les chiffres de la « presse Marion?»).

« . . . Le Gouvernement a décidé de procéder dans le plus bref délai, à l'envoi de 1.500 ouvriers de la zone libre . . . Les ouvriers figurants sur les listes ainsi arrêtées seront mis en demeure, par les soins des officiers de gendarmerie ou des fonctionnaires de police de se présenter en un lieu de rassemblement désigné, au jour et à l'heure qui leur seront fixés dans l'assignation qui leur sera remise. Des sanctions sévères seront prises à l'égard des défaillants . . . »

Ces sanctions ne sont pas précisées. Cela permet d'user de toutes les menaces.

Mais la résistance s'affirme ; la colère grandit.

Des grèves éclatent, les trains partent aux cris de « A mort Laval », « à bas les Négriers », « à bas Pétain ». Un nombre important de désignés ont pu s'enfuir ou se dissimuler.

En annonçant des sanctions contre les manquants la presse reconnaît leur défection.

Et au moment même où la France entière se dresse contre la déportation, Laval promet à Hitler 400.000 travailleurs de plus !

### RÉSISTANCE CONTRE LA DÉPORTATION

La sinistre fumisterie de la relève a fait faillite. L'es-croquerie aux sentiments nobles et à l'esprit de solidarité des Français ne rend pas?.. Qu'importe, il reste la Gestapo et la Police d'Etat.

Les ouvriers ne marchent pas pour le volontariat au bain Hitlerien?.. Qu'à cela ne tienne, on ira les chercher à domicile. S'il le faut, à coups de bottes et menottes aux poignets, on les embarquera de force pour le paradis Nazi. Et s'ils persistent à ne pas comprendre, on trouvera bien quelques juifs-communus-Gaullistes à fusiller.

Mais faites vite les traitres. Hâtez vous Laval, Bichelonne Lagerdelle et C'. Il vous reste peu de temps. Ecoutez bien la rumeur qui monte des villes et des campagnes de France. Méditez sur la signification des mouvements de Firminy et St Etienne. Le moment est proche où le peuple de France vous demandera des comptes. La dette sera lourde et vos victimes d'aujourd'hui ne seront pas tendres.

Le vieillard sénile qui prétend représenter la France, disait, un jour où ça n'allait pas très bien « .. Français, vous avez la mémoire courte ». Eh bien ! non, Pétain, quand le moment sera venu, les Français vous montreront qu'ils savent se souvenir.

Hitler lui-même, votre vénéré patron, commence à s'en rendre compte. Ce n'est pas pour rien qu'il organise la déportation des Français capables de porter les armes.

Mais les boches et les traitres sont généralement mauvais psychologues. PEUPLE DE FRANCE, ils ont compté sans toi. Les traditions révolutionnaires sont toujours vivaces au cœur de tes ouvriers et de tes paysans

### UNI DANS L'ACTION, DRESSE-TOI CONTRE LA DÉPORTATION DE TES FILS.

**Ouvriers !!** Par tous les moyens, Y COMPRIS LA GRÈVE. Lutte contre les départs pour l'Allemagne. AVEC L'AIDE DES MOUVEMENTS DE LA FRANCE COMBATTANTE, ORGANISEZ DANS CHAQUE USINE VOS GROUPES DE RÉSISTANCE OUVRIÈRE.

**Cheminots !!** Sabotez les convois et les machines qui doivent transporter vos camarades en Allemagne.

**Industriels !! Commerçants !!** Aidez matériellement les ouvriers contraints de vivre dans l'illégalité pour échapper à la déportation.

**Paysans !!** Organisez le recensement de tous vos amis susceptibles d'abriter les fuyitifs.

### UN SEUL MOT D'ORDRE !!!... Union de tous les Français contre le boche et ses complices.

A SAINT-ETIENNE, le 5 janvier au matin, les mineurs de Montrambe et de la Roche Molière au nombre de plus de 4.000 se sont mis en grève pour protester contre la « ve ». Le mouvement s'est déclaré lors du départ de 600 métallurgistes de Firminy pour l'Allemagne.

A FIRMINY, le 31 décembre une manifestation de 2.000 personnes avait déjà eu lieu contre les départs. Un nombre considérable d'arrestations ont été opérées à la Ricamarie et dans les environs. Dans toute la région les ouvriers ne répondant pas aux convocations et restant chez eux sont appréhendés par les gendarmes et conduits, les menottes aux mains en prison où ils sont mis au secret jusqu'à leur départ.

A VILLEFRANCHE-sur-SAONE, les célibataires désignés ont été internés au fort de Dardilly le 22 décembre. Les jours suivants les gendarmes ont perquisitionné matin et soir, au domicile des travailleurs qui avaient pris la fuite. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre eux. Les directeurs de certaines usines auraient été pris comme otages.

Dans certaines localités de la région en particulier à Marignane des usines ont été cernées par la gendarmerie. Les travailleurs ont été réunis dans la cour et n'ont eu que le temps de faire leurs adieux à leurs familles convoquées, avant d'être embarqués.

A DOLE, tous les ouvriers qui travaillaient au terrain de Tavaux et y étaient amenés en camions ont été conduits le 22 décembre par ces mêmes camions à la gare et embarqués immédiatement pour l'Allemagne.

A MONTLUÇON, le 6 janvier, une manifestation massive contre la relève remporte un succès complet. Les manifestants et les cheminots aux cris de : Vive de Gaulle » et « A mort Laval » parviennent à empêcher le départ d'un convoi qui devait emmener 300 travailleurs. Ceux-ci descendent du train et prennent la fuite. La police et la garde mobile sont débordées. Les Allemands arrivent trop tard.